

**PLAN DE FORMATION 2021-2022**

**Lieu de formation : 105 rue Pierre Bayle – 84140 Avignon**

**Formation préparant au**

**BPJEPS**

**Mention : Loisirs Tous Publics**

**Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Éducation Populaire**

**et des Sports**



# ORGANISATION DE LA FORMATION

 Cette formation est validée par un diplôme de niveau IV, délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports, le **BP JEPS**, spécialité **Loisirs tous publics**.

**Objectifs**

La spécialité « Loisirs tous publics » doit permettre aux animateurs (trices) de

* Exercer en autonomie son activité d’animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.
* Assurer la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge.
* Mettre en œuvre des modes d’intervention dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte les démarches, d’éducation à la citoyenneté, de développement durable et de prévention des maltraitances.
* Diriger un Accueil Collectif de Mineurs.
* Construire des progressions pédagogiques.
* Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets.

**Programme**

 La formation se déroule du **02 décembre 2021 au 26 septembre 2022**. Elle repose sur le principe de l’alternance formation en Centre/ stage pratique en Entreprise.

Formation en Centre : **700 H**

L’alternance Centre/ Entreprise : **700 H**

Les contenus de formation recoupent 3 axes :

* Une formation théorique nécessaire à l’acquisition des connaissances de base pour occuper un emploi de niveau IV ;
* Une formation technique : pratique de différentes activités, utilisation de différents supports d’animation ;
* Une formation pratique, sur le terrain, en alternance.

**Le référentiel de certification**

Le candidat est capable de :

|  |  |
| --- | --- |
| **UC 1** | Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure |
| **UC 2** | Mettre en œuvre un projet d’animation s'inscrivant dans le projet de la structure |
| **UC 3** | Conduire une action d’animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d’accueil collectif de mineurs (ACM) |
| **UC 4** | Mobiliser les démarches d’éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d’animation dans le champ du « loisirs tous publics » |

**Validation**

 La validation du diplôme est de la compétence de la DRAJES. Le stagiaire obtient le BP JEPS lorsqu’il a satisfait aux épreuves de validation.

**Présentation des épreuves** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **UC** | **Type d’épreuves** | **Période****+****Rattrapage (R)** |
| UC 1 & 2 | Dans un document décrivant le projet élaboré à partir de l’étude de milieu effectuée dans sa structure d’accueil, le candidat présentera son expérience de conduite et d’évaluation de son action.Ce document servira de support lors de l’entretien avec le jury. | 19 septembre 2022*R : 17 octobre 2022**Dates prévisionnelles* |
| UC 3 | Présentation et analyse de l’expérience en ACM suivi d’un entretien | 03 octobre 2022*R : 03 novembre 2022**Dates prévisionnelles* |
| UC 4 | Présentation et conduite de séance suivie d’un entretien avec le Jury | Du 02 mars au 22 juin 2022*Dates prévisionnelles* |

# PROGRAMME DE FORMATION

**Formation en Centre : 700 H**

|  |
| --- |
| **MODULE 1 : Connaissance de l'environnement professionnel, Positionnement**Durée : 63 h en Centre |
| Objectifs | S'organiser, se connaître, s'entendreRepérage des acquis Formaliser le parcours du stagiaire |
| *Contenu* | * Présentation de la formation (organisme, intervenants, contenu, planning, méthodes pédagogique, l’alternance, règlement, administratif, rémunération...)
* Positionnement
* Repérage des savoirs, savoir-faire, savoir être.
* Contractualisation (contrat d’objectif)
* Organisation de la 1ère période d’alternance – Les apprentissages
* Se connaître : les règles du vivre ensemble, valeurs. Election des délégués
* Le métier d'animateur socio-éducatif et socio-culturel (rôle, fonction, milieux d'intervention, réglementation)
 |

|  |
| --- |
| **MODULE 2 : L’animateur(trice) mobilise les démarches d’éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d’animation : activités scientifiques et techniques, culturelles, d’expression et activités physiques de loisirs**Durée : 231h en Centre |
| Objectifs  | Situer son activité d’animation dans un territoireMaîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure Conduire des activités d’animation. |
| Contenu  | * Les supports techniques d'animation et d'activités {culture et expression (arts plastiques, activités autour du livre, discussions à visée philosophique...), scientifiques et techniques (EEDD, numériques...), Activités sportives et de pleine nature}
* Caractéristiques des publics (petite enfance, enfance, adolescence, inclusion des enfants en situation de handicap)
* L'aménagement des espaces
* Les conduites addictives
* La démarche de projet : les différents niveaux de projet, méthodologie de conception, les objectifs, progression pédagogique dispositif d'évaluation dans un projet
* Méthodologie de séances d'animation de la conception à l’évaluation (objectifs, déroulement, démarche, moyens HTME, évaluation)
* L'activité, le jeu (enjeux et fonctions)
* Gestion des conflits,
* Communication orale, écrite, les écrits professionnels...
* Les outils d'enquête (le questionnaire)
* L'animation de groupe (notion de groupe, dynamique de groupe, stéréotypes, préjugés, discrimination)
* La pédagogie (l'éducation, démarches et méthodes pédagogiques, l'apprentissage)
* Le métier et le champ de l'animation (rôles et fonctions, l'histoire de l'animation, techniques d'enquêtes
* Vie de groupe, accompagnement individuel, préparation aux certifications, échanges de pratiques
 |

|  |
| --- |
| **MODULE 3 : Mod 3 : L'animateur conduit une action d'animation dans le champ du Loisirs tout public et de la direction d'accueil collectif de mineurs** Durée : 189h en Centre |
| Objectifs  | Organiser et évaluer les activitésEncadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineursAccueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs |
| Contenu  | * Les fonctions de direction (rôles et fonctions, compétences)
* Sanction, punition
* Le projet pédagogique (élaboration et mise en œuvre)
* Réglementation (Responsabilité civile et pénale, législation)
* L'équipe pédagogique (l'animation d'une équipe, recrutement, management, conduite de réunions, différents types de réunions)
* Le rôle formateur du directeur
* Le directeur et l'évaluation (dispositifs et outils, évaluation de l'équipe, évaluation du projet pédagogique)
* L'administration de l'ACM (déclaration, affichages obligatoires, dossiers, accidents, contrôles SDJES, PMI...)
* L'organisation pédagogique d'un ACM (La vie quotidienne en ACM, Temps dirigés, temps libres, temps calmes, partenariat...)
* Les rythmes de vie (chronobiologie)
* Le lien aux familles (place et rôle des parents en ACM, participation des familles)
* La gestion de l'ACM (budget, gestion des stocks et du matériel, éléments de droit du travail)
* La laïcité et sa pratique en ACM
* Les modalités d'accueil de personnes en situation de handicap
* Vie de groupe, accompagnement individuel, préparation aux certifications
 |

|  |
| --- |
| **MODULE 4 : L'animateur encadre tout public dans tout lieu et toute structure**Durée : 217h en Centre |
| Objectifs | Communiquer dans les situations de la vie professionnellePrendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation populaireContribuer au fonctionnement d'une structure |
| Contenu  | * Connaissance de l'environnement de la structure (notion de diagnostic de territoire, organisation administrative de la France en lien avec le métier.)
* La Fonction publique territoriale
* Les associations loi 1901
* Le cadre réglementaire du travail
* La méthodologie de projet (élaboration, mise en œuvre, évaluation, les différents niveaux de projet)
* La pédagogie (courants pédagogiques, pédagogues)
* Citoyenneté et participation des publics (CIDE, participation concepts et outils, citoyenneté enjeux et pratiques)
* Les dispositifs institutionnels (politique de la ville, CTG...)
* Le partenariat (définition, mobilisation, méthodes, outils.)
* L'éducation populaire : histoire, enjeux et pratiques
* Les écrits professionnels (mail, courriers, comptes-rendus…)
* Techniques de recherches d'emploi
* Vie de groupe, accompagnement individuel, préparation aux certifications
 |

L’ALTERNANCE CENTRE/ ENTREPRISE : LE STAGE PRATIQUE

**L’alternance Centre/ Entreprise : 700 H**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs de l’alternance Centre/ Entreprise** | Partie intégrante de la formation, ses objectifs sont l’acquisition et l’application de connaissances, savoir-faire, savoir être.Elle doit permettre une expérimentation dans les conditions réelles du métier d’animateur. Le projet d’animation est réalisé à partir de l’étude diagnostique de l’environnement et de l’entreprise d’accueil, et doit répondre aux besoins détectés dans le respect des objectifs de la structure. Le (la) stagiaire participe aux activés de l’entreprise d’accueil qui l’accompagne dans sa mise en situation par la nomination d’un(e) tuteur (trice).Ce dernier (cette dernière) est associé(e) à deux étapes de certification en tant que jury. |